



1<sup>er</sup> février 2018

## Communiqué

### Réalisation de la cession des activités immobilières de la société Spir Communication

Le 1<sup>er</sup> février 2018 – Dans le prolongement de l'accord conclu le 2 juin 2017, Spir Communication annonce avoir réalisé ce jour la cession au groupe Axel Springer de 100% des titres de la société Concept Multimédia opérant sous la marque Logic-Immo.com.

Cette cession fait suite à l'autorisation de l'opération accordée ce même jour par l'Autorité de la concurrence à l'issue d'une phase d'examen approfondi de phase 2 ouverte par décision en date du 11 septembre 2017.

Elle a été réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de 105 millions d'euros (« cash free / debt free »), qui fera l'objet d'un ajustement éventuel en fonction de la dette nette et de l'évolution du besoin en fonds de roulement à la date de réalisation. 90% du prix de cession a été payé ce jour ; le solde sera payé à l'issue et compte tenu de la procédure d'ajustement éventuel du prix de cession.

La cession est assortie de garanties de passif de la part de Spir Communication contre-garanties pour partie pour un montant de 20 millions d'euros placé en séquestre.

Le produit de cession a servi à rembourser les emprunts contractés par la société dans le cadre des opérations antérieures de restructuration du groupe et refinancés auprès de BRED Banque Populaire et Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (CEPAC), à hauteur du montant de 20 millions d'euros tiré à la date de réalisation.

Conformément à la réglementation applicable et aux annonces antérieures, un projet d'offre publique de retrait (OPR) sera déposé par les actionnaires de référence de la société (i.e. les sociétés Sofiouest et Prépart, qui détiennent conjointement 66,4% du capital) lorsque le prix de cession définitif post ajustement éventuel aura été déterminé conformément aux accords de cession.

Il est rappelé que la société Spir Communication avait précédemment procédé à la désignation du cabinet Ledouble en qualité d'expert indépendant pour les besoins de l'offre en application de l'article 261-1 du règlement général de l'AMF. Les actionnaires de référence avaient pour leur part indiqué à la société avoir mandaté Kepler Cheuvreux en qualité d'établissement présentateur<sup>1</sup>.

Le dépôt de l'offre devrait intervenir dans un délai de quatre mois à compter des présentes.

Dans ce contexte, la cotation du titre Spir Communication reste suspendue.

Contact Spir Communication  
Anne-Laure Rémoleux  
aremoleux@spir.fr  
+33 (0)4 42 33 73 18

<sup>1</sup> Communiqué de la société en date du 2 juin 2017.